



**Les infos flash
N°11/2020
de la Commune de
MEY**

Le mot du maire

Mes chers concitoyens,

Vous trouverez dans cet info flash des informations sur les mesures prises par le gouvernement jusqu'en janvier 2021 pour freiner la propagation de la Covid 19. Je ne saurais trop vous rappeler de rester prudent et de continuer à porter un masque dès que la situation l'exige.

En attendant, nous continuons nos projets. Nous avons bon espoir de voir à nouveau un distributeur de pain dans la commune.

Des projets privés se poursuivent également, comme celui de Mélanie Hildevert, dont vous trouverez un article au verso de la page, qui souhaite ouvrir une micro-crèche à Mey. N'hésitez pas à aller sur sa page Facebook et à répondre à son questionnaire.

Le conseil municipal a également décidé de dénommer la salle communale « salle Maurice Berton », en hommage à Maurice Berton, qui fut Maire de Mey de 1985 à 2001.

Pour finir, avec l'hiver qui approche à grands pas, je vous rappelle l'article 4 de mon arrêté sur l'entretien des trottoirs. Je vous rappelle également que des sachets sont à votre disposition en mairie pour ramasser les déjections canines. Garder notre village propre est l'affaire de tous.

Prenez soin de vous!



Maurice Berton, maire de Mey de 1985 à 2001.

*Photo reprise de l'hommage
« Merci à toi Maurice »*

La rentrée scolaire vient à peine d'avoir lieu que notre commune est endeuillée par le décès, à 81 ans, de l'un de ses plus illustres serviteurs en la personne de Maurice Berton, maire de Mey de 1985 à 2001.

Tous ceux qui l'ont connu se souviennent de sa discrétion, de sa bonne humeur et de l'enthousiasme avec lequel il a réussi à moderniser notre village en lui faisant bénéficier des nombreuses opportunités qu'il ne fallait pas manquer en cette fin du 20ème siècle. C'était un homme à la fois exigeant et empreint d'une très grande générosité.

Extrait de l'info flash n° 9 de septembre 2015 Article écrit par Patrice BOURCET, alors Maire de Mey

Extrait de l'arrêté sur l'entretien des trottoirs.

Article 4 : Neige et verglas : Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

Le service qui consiste à procéder au déneigement des trottoirs des personnes qui sont en incapacité physique pour le faire elles-mêmes est toujours en vigueur. L'inscription doit se faire en mairie.

Un assouplissement du confinement en 3 étapes



L'attention sera portée durant cette période à l'efficacité des politiques de **tests**, **d'isolement** des personnes ayant contractées la COVID-19 et à la mise en œuvre d'un **plan de vaccination** sur les territoires. La commercialisation d'un vaccin devrait avoir lieu **d'ici la fin décembre** en France, et la **vaccination ne sera pas obligatoire**.

⇒ Des orientations sur la stratégie « tester, alerter, protéger, soigner » et sur la vaccination seront prochainement détaillées.

I) Les déplacements seront progressivement autorisés

• Étape 1 le 28/11/2020

Ce qui change	Ce qui ne change pas
<ul style="list-style-type: none"> Déplacement individuel pour la pratique d'une activité physique individuelle, une balade, la sortie d'un animal domestique, la chasse et la pêche dans un rayon de 20km pour une durée de 3 heures. Il n'est pas possible de pratiquer une activité sportive pour des adultes en club. 	<ul style="list-style-type: none"> Attestation de déplacement obligatoire ; La limite de 20km et de 3h ne s'applique pas aux déplacements visant à effectuer des achats ;

• Étape 2 le 15/12/2020 si la situation sanitaire le permet

Ce qui change	Ce qui ne change pas
<ul style="list-style-type: none"> Déplacement autorisé sans attestation ; Instauration d'un couvre-feu de 21h à 6h à l'exception des soirs des 24 et 31 décembre 	<ul style="list-style-type: none"> Attestation de déplacement pour les sorties de 21h à 6h ; Les rassemblements de plus de six personnes sur la voie publique demeurent interdits ;

Durant cette période, les déplacements dans les territoires d'Outre-Mer sont soumis à un test PCR négatif de moins de 72 heures. Les déplacements à l'étranger sont permis sous réserve des règles applicables dans chaque pays.

• Étape 3 en janvier 2021

En fonction de l'évolution de la pandémie, le couvre feu sera levé. Il convient donc de rester vigilant durant cette période, notamment en élargissant le port du masque et en faisant respecter les gestes barrières.



« Bonjour à tous,

Je m'appelle Mélanie, j'ai 26 ans, je suis diplômée infirmière depuis 2015. J'ai toujours été passionnée par le domaine de la petite enfance. Actuellement à la direction d'une structure d'accueil de jeunes enfants, je me lance dans l'aventure d'ouvrir une micro-crèche sur la commune de MEY.

C'est avec fierté, que je lance ce projet dans le village où j'ai grandi. Il s'agit d'un projet prévu courant 2022.

Le concept de la micro-crèche : écolo et bio !

Pour avancer dans mon projet, j'ai lancé une page facebook, où vous pouvez suivre l'avancée du projet. Vous trouverez sur cette page un questionnaire qui m'aidera pour mon étude de besoins.

Voici la page : Micro-crèche Mey

Merci d'avance. A bientôt.



Nouvelles décorations de Noël à Mey

En vous promenant, partez à la découverte des nouvelles décorations réalisées par Alizée, Christophe, Ghislaine, Marie-Claire, Sylvie!

